



© Mairie d'Auzet



## Les EcoLogis du Haut Serre

Logements sociaux « passifs »

labellisés par la Fédération Française de la Construction Passive

Logements construits en 2013 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Seyne avec le soutien de l'Etat, du Conseil Régional PACA, du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence et d'Alliance dans les Alpes

### Groupe de conception-réalisation :

Entreprise mandataire : SAS Ragoucy Gao (05)  
 Architecte : NaturArch / Dénit Géraud / www.naturarch.com / Digne les Bains (04)  
 Bureau d'études fluides : CET - Sisteron (04)  
 Economiste de la construction : Artéc 64 - Aubagne (13)

Descriptif des quatre logements : 120 m<sup>2</sup> habitables, séjour, 4 chambres, 2 salles de bain, cuisine, cellier, garage, terrasse et jardin privatif

Équipement spécifique au mode « passif » : isolation extérieure performante, triple vitrage, VMC double-flux assurant le renouvellement de l'air et l'apport d'air chaud

Bâtiments calculés pour les conditions climatiques du site (alt. 1200 m)  
 Consommation énergétique inférieure à 15 kWh/m<sup>2</sup>/an - Pas de système permanent de chauffage : 90 % d'économie par rapport au coût moyen du chauffage en France

Système constructif actuel le plus performant au plan énergétique

## ÉCOCONSTRUCTION Alpes-de-Haute-Provence

# Auzet n'a pas froid aux yeux!

C'est en 2007 que l'équipe municipale d'Auzet, dans les Alpes-de-Haute-Provence, décide de se lancer dans un projet de construction passive pour pallier le manque de logements locatifs. Le défi est de taille pour ce village montagnard de 90 habitants. Soutenu par la communauté de communes du Pays de Seyne, qui prend le relais en raison de l'importance du projet, le village s'engage dans un long travail de maturation pour définir les contours du projet, rassembler les partenaires techniques et financiers, lancer l'appel d'offres. Le 1<sup>er</sup> mars 2014, les occupants, majoritairement issus du village, ont pu intégrer leur logement de 120 m<sup>2</sup>. Grâce à une exposition au soleil optimale, des grandes baies dotées d'un triple vitrage, une isolation et une étanchéité optimum et une ventilation à double flux, ils ont pu se passer de chauffage

Même à 1250 m d'altitude, les habitants d'Auzet qui ont emménagé dans les nouveaux logements passifs peuvent se passer de chauffage.

cet hiver, alors qu'ils habitent à 1250 mètres d'altitude! « Une maison doit associer l'ensemble de ces caractéristiques techniques pour être passive. Si l'un des éléments ne fonctionne pas, la température baisse », explique Michel Simon, adjoint au maire. La mairie souhaitait utiliser des matériaux de construction sains, mais pour respecter le budget, seul le grenier a pu être isolé avec de la ouate de cellulose. Le reste a été bâti de façon plus conventionnelle avec notamment du béton. « Cela démontre néanmoins que l'on peut faire du passif même avec ces techniques. » Début avril, les constructions ont été certifiées « passives » par la Fédération française de la construction passive.

**Mairie : 04 92 35 20 39. Site : [www.auzet.cc-pays-de-seyne.fr](http://www.auzet.cc-pays-de-seyne.fr)  
 Mél : [mairie.auzet@wanadoo.fr](mailto:mairie.auzet@wanadoo.fr)**